

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.112

4 avril 1990

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>PHILIPPINES</u>
2. Organisme responsable: Ministère du commerce et de l'industrie - Bureau de normalisation des produits
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Conduits électriques non plastifiés en polychlorure de vinyle
5. Intitulé: Modification de la norme relative aux conduits électriques non plastifiés en polychlorure de vinyle
6. Teneur: Les modifications portent sur les points suivants: <ol style="list-style-type: none"><li>1. Suppression de la colonne "Diamètre intérieur" dans le Tableau 1 pour éviter les interprétations erronées de la norme;</li><li>2. modification de la tolérance relative au diamètre extérieur nominal de 20-63 mm qui est fixée à 0,2 et de l'épaisseur minimale de la paroi pour les diamètres extérieurs nominaux de 50, 63 et 90 mm pour les aligner sur les normes internationales; et</li><li>3. adjonction de prescriptions relatives aux raccords en polychlorure de vinyle pour conduits en polychlorure de vinyle et de notes explicatives relatives aux alinéas 8.2 et 8.4.</li></ol>
7. Objectif et justification: Protection des consommateurs
8. Documents pertinents: PNS/ISO n° 2507, 2508, 3126, 3127 et 3472 PNS/ANSI/ASTM D 2241 Manuel des normes ISO-3
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Immédiatement
10. Date limite pour la présentation des observations:
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: